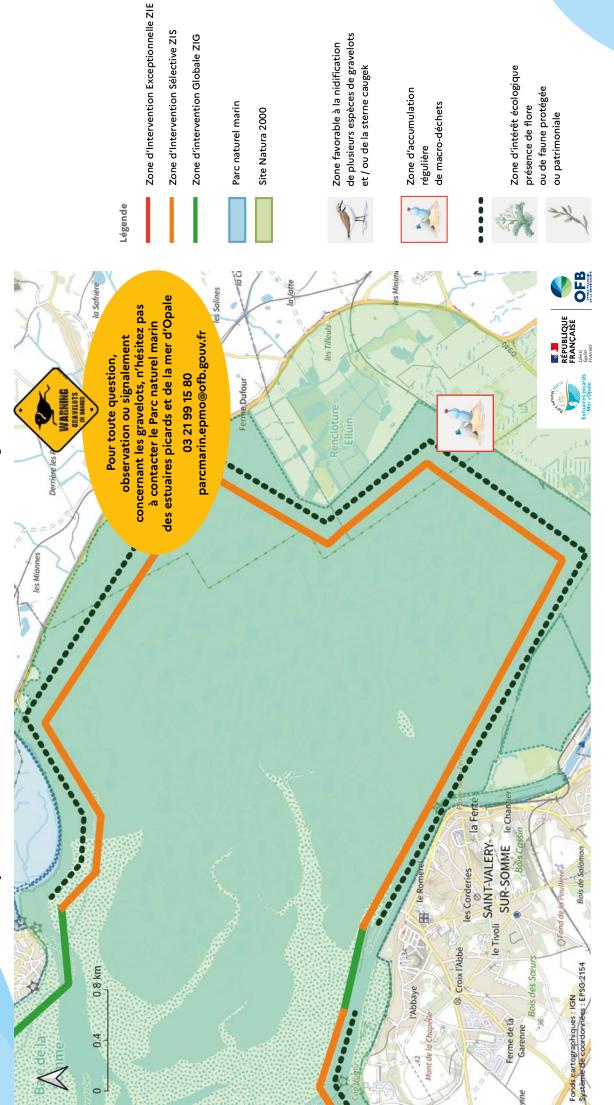
<u>ი</u>

Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes de Boismont, Noyelles-sur-Mer et Ponthoile



Zone d'Intervention Sélective ZIS	Littoral des communes de Boismont, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile	Estuaire avec présence de vasières et prés salés Présence potentielle d'Arroche stipitée - espèce protégée au niveau national - et de Guimauve officinale protégée au niveau régionale (données 2018). Zone d'accumulation de déchets le long du chemin de fer. Forts enjeux environnemetaux.
Classement préconisé	Boismont, Noyelles- sur-Mer et Ponthoile	Sensibilité

Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés

Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés.

COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE

en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants.

Laisser en place les bois flottés.

Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

hiver

septembre octobre

août

juillet

ini

mai.

avril

ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE

Ponctuel

En fonction des besoins

Ponctuel

Fin mars

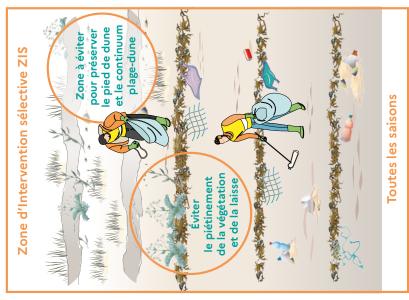
1 passage
après marées
équinoxes

Autres informations

Fréquence de

passage

Méthode



Pour plus de détails sur les zones et préconisations d'intervention, veuillez consulter le livret introductif à ce document sur www.parc-marin-epmo.fr